

GARANTS

Le départ du locataire sortant dégage ses garants, tels que désignés dans le bail initial, de leurs obligations de garant.

Le LOCATAIRE ENTRANT désigne les personnes suivantes comme garants, qui déclarent reprendre le rôle de garant dans les modalités définies au bail initial susvisé :

Nombre de garant : 1

Pour :

Civilité Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

E mail :

Téléphone :

Adresse :

